



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Assemblée communale du 1<sup>er</sup> mai 2024



Citoyens présents	: 21
Syndic	: M. Eric Barras
Vice-syndique	: Mme Laure Haldimann
Conseillers communaux	: Mme Agnès Chatelan, MM. Cédric Bertschy et Jacques Charrière
Caissière communale	: Mme Nicole Piccand
Secrétaire communale	: Mme Marlène Rime-Jordan
Auditeur	: 1
Excusés	: 9

#### Introduction

**M. le Syndic** salue les citoyennes et les citoyens et les auditeurs présents en exprimant son plaisir de la nombreuse participation à cette assemblée.

**M. le Syndic**, au nom du Conseil communal, ouvre l'assemblée des comptes 2023 qui peut valablement délibérer, celle-ci ayant été convoquée par un avis dans la Feuille officielle n° 16 du 19 avril 2024, par un tout-ménage distribué le 19 avril 2024, par affichage au pilier public et par publication sur le site internet communal, en regard de l'art. 12, alinéa 1, de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980.

**M. le Syndic** annonce les personnes excusées : **M. et Mme Jean-Paul et Evelyne Decombat-Brenner, Mme Béatrice Böhlen, Mme Françoise Albinati, Mme Loyse Baeriswyl, Mme Silvia Maendly, M. et Mme Jean-Claude et Silvia Michel, M. Lucien Chatelan.**

**M. le Syndic** procède à la nomination de deux scrutateurs :

- pour les deux premiers rangs : **M. Yves Bussard**
- pour les derniers rangs : **M. André Esseiva**



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

**M. le Syndic** annonce que cette assemblée sera enregistrée en vue d'une meilleure rédaction du procès-verbal.

**M. le Syndic** procède ensuite à la lecture du tractanda.

### Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2023 (le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée)
2. Comptes 2023
  - a) Comptes de fonctionnement
  - b) Comptes des investissements
  - c) Rapport de la commission financière
  - d) Approbation
3. Crédit d'étude pour le réaménagement de la zone centre village
4. Divers

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Syndic** demande à l'assemblée communale d'approuver le tractanda par main levée.

**Approbation du tractanda : oui à l'unanimité**

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2023

**M. le Syndic** demande s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande l'approbation du procès-verbal par main levée.

**Approbation du procès-verbal : oui à l'unanimité**

### 2. Comptes 2023

**M. le Syndic** donne la parole à **Mme Nicole Piccand** pour la présentation des comptes 2023.





## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Ordre et sécurité publics, défense

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Questions juridiques	10'963.15		11'200.00		7'946.79	
Service du feu	24'263.80	15'251.75	18'543.00	11'000.00	19'284.60	11'109.95
Défense	177'418.05	181'300.00	1'830.00		1'993.15	
<b>Totaux</b>	<b>212'645.00</b>	<b>196'551.75</b>	<b>31'573.00</b>	<b>11'000.00</b>	<b>29'224.54</b>	<b>11'109.95</b>

### **Variation -22%**

- La gestion du fonds des contributions de remplacement des places protégées incombe au canton depuis 2022. Conformément à l'art. 5 al. 5 de la loi modifiant la loi cantonale sur la protection civile, le solde résiduel des fonds communaux doit être rapatrié au canton à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le fonds cantonal. Le solde résiduel des fonds communaux de contribution de remplacement pour les abris PC d'un montant de CHF 176'800.00 a été reversé au canton. L'information a été reçue après l'élaboration du budget 2023.
- Les revenus correspondent à la dissolution de la réserve PC ainsi qu'aux taxes non-pompiers encaissées et reversées au Secours Sud Fribourgeois.

### Formation

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ecole primaire I (école enfantine)	25'745.00		25'600.00		24'155.90	
Ecole primaire II	182'370.55	405.00	185'200.00		169'125.20	580.00
Ecole du cycle d'orientation	120'298.00		122'900.00		113'003.50	
Conservatoire	1'575.25		2'800.00		3'996.75	
Accueil extra-scolaire (AES)	8'263.10		11'200.00		18'147.55	
Ecoles spécialisées	59'293.95		56'000.00		54'672.80	
Formation professionnelle initiale	4'570.30		5'700.00		6'298.60	
<b>Totaux</b>	<b>402'116.15</b>	<b>405.00</b>	<b>409'400.00</b>		<b>389'400.30</b>	<b>580.00</b>

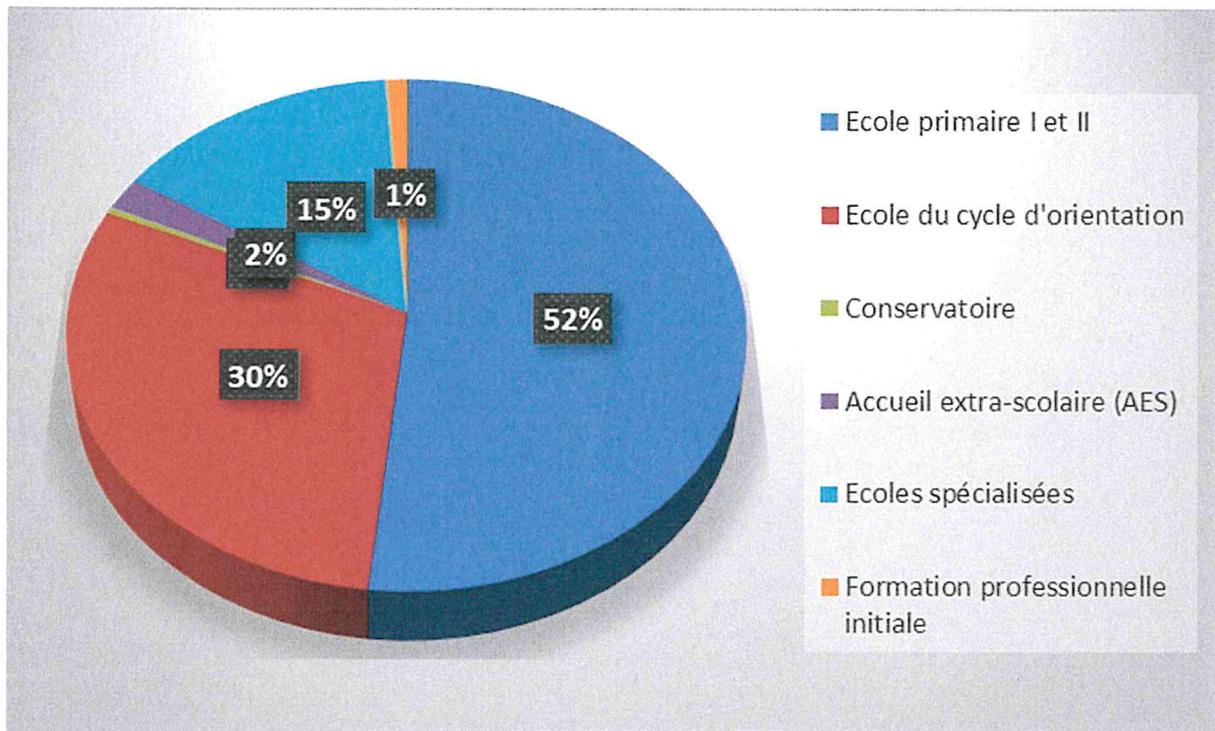
### **Variation -2%**

- Les revenus correspondent à la participation du canton pour les photocopies.
- Les coûts de l'école primaire II et de l'accueil extra-scolaire ont été légèrement moins élevés que prévu.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Répartition des frais scolaires par catégories



### Culture, sport et loisirs

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Cultures, autres	17'650.90		13'000.00		14'738.30	
Sports et loisirs	40'898.40		28'470.00		26'741.90	
Totaux	58'549.28		41'470.00		41'480.20	

**Variation 41%**

→ L'entretien des sentiers et chemins pédestres a été plus élevé que prévu. Notamment la réfection du Sentier du Sendey.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Santé

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	85'350.40		89'850.00		79'751.35	
Soins ambulatoires	65'887.40	8'338.00	65'900.00		58'370.40	1'952.00
Prévention	2'331.30	1'007.95	1'300.00	350.00	1'563.10	1'038.00
<b>Totaux</b>	<b>153'569.10</b>	<b>9'345.95</b>	<b>157'050.00</b>	<b>350.00</b>	<b>139'684.85</b>	<b>2'990.00</b>

**Variation** **-8%**

- Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district.
- Le revenu de CH 8'338.00 correspond au remboursement du RSSG de l'excédent des recettes 2022.

### Prévoyance sociale

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Invalidité	94'949.05		90'900.00		88'745.25	
Famille et jeunesse	11'095.40		12'680.00		11'849.40	
Chômage	6'438.00		6'100.00		5'576.00	
Aide sociale et domaine de l'asile	58'835.75		58'681.00	1'300.00	58'207.10	
<b>Totaux</b>	<b>171'318.20</b>		<b>168'361.00</b>	<b>1'300.00</b>	<b>164'377.75</b>	

**Variation** **3%**

- Ce chapitre est constitué de charges liées données par le canton et le district. Les livraisons de repas à domicile ont été un peu plus élevées que prévu.
- Notre participation aux institutions spécialisées a été légèrement plus élevée que prévu.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Transports et communications

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Routes communales	96'675.34	22'116.30	106'490.00		95'884.21	20'875.60
Transport public	18'265.00	3.95	18'710.00		18'182.70	
<b>Totaux</b>	<b>114'940.34</b>	<b>22'120.25</b>	<b>125'200.00</b>		<b>114'066.91</b>	<b>20'875.60</b>

**Variation** -26%

- Les revenus correspondent à l'imputation interne du salaire de l'employé à l'édilité qui a effectué des heures pour d'autres dicastères notamment pour l'entretien des sentiers pédestres.
- Les frais pour le déblaiement des routes ont été moins élevés que prévu au vu de la météo et du faible enneigement cette année.

### Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Approvisionnement en eau	67'119.15	67'119.15	71'393.00	71'393.00	91'004.20	91'004.20
Traitement des eaux usées	108'562.30	108'562.30	106'564.00	106'564.00	110'114.70	110'114.70
Gestion des déchets	50'035.53	40'797.90	40'436.00	36'800.00	44'993.87	42'532.65
Lutte contre la pollution	200.00					
Cimetière	802.35		500.00		1'574.05	
Aménagement du territoire	20'242.60	8'450.00	20'724.00	6'250.00	19'328.80	8'090.00
<b>Totaux</b>	<b>246'961.93</b>	<b>224'929.35</b>	<b>239'617.00</b>	<b>221'007.00</b>	<b>267'015.62</b>	<b>251'741.55</b>

**Variation** 18%

- Les frais de transport et d'élimination des déchets notamment pour les déchets verts ont été plus élevés que prévu.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Economie publique

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Agriculture	510.00		400.00		590.00	
Sylviculture	7'607.90		5'000.00		7'057.55	
Tourisme	39'818.05		42'200.00		40'094.75	
<b>Totaux</b>	<b>47'935.95</b>		<b>47'600.00</b>		<b>47'742.30</b>	

**Variation** 1%

→ Pas de commentaire particulier car pas de variation par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022.

### Impôts

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Finances et impôts	68'316.91	1'455'548.28	53'710.00	1'291'060.00	45'057.07	1'622'921.95
<b>Totaux</b>	<b>68'316.91</b>	<b>1'455'548.28</b>	<b>53'710.00</b>	<b>1'291'060.00</b>	<b>45'057.07</b>	<b>1'622'921.95</b>

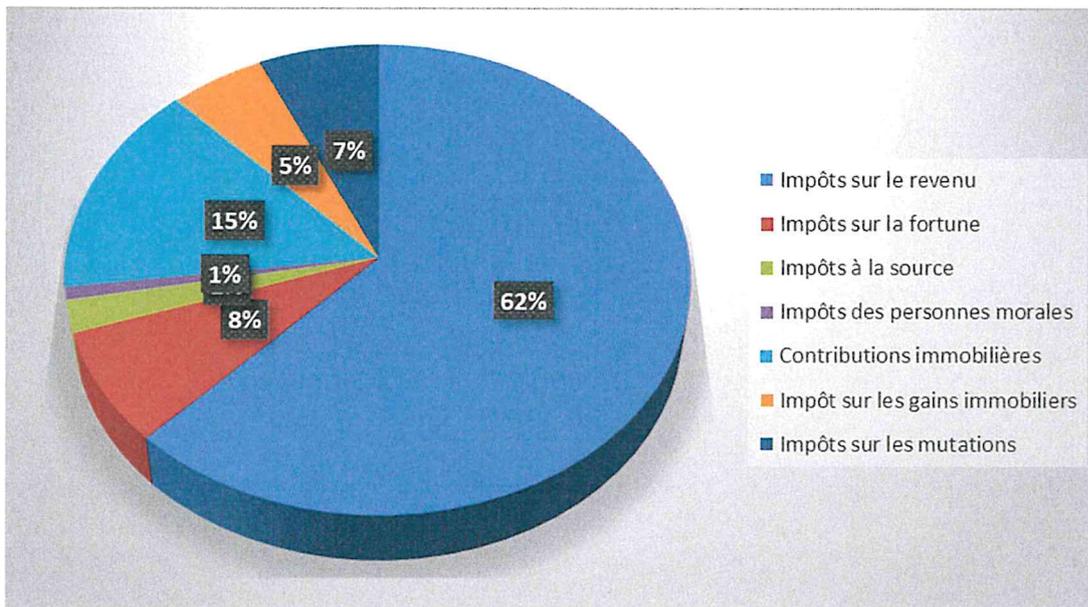
**Variation** 18%

- Les rentrées fiscales, notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations, ont été plus importantes que les estimations.
- La réserve de réévaluation du patrimoine administratif est amortie de manière linéaire sur une durée de 10 ans, ce qui engendre un produit chaque année.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Répartition des impôts par catégories



Mme Nicole Piccand demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des indicateurs financiers.

### Annexe aux comptes – Indicateurs financiers

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-229.79%	bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	100%	cas normal
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	0%	bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	86%	bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	17%	moyen
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	2%	charge faible
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-7916.991264	patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	16%	moyen

Mme Nicole Piccand relève qu'avec l'introduction de MCH2, l'annexe aux comptes doit comporter différentes informations et tableau notamment les indicateurs financiers. Pour notre commune, les indicateurs se situent dans la moyenne.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Annexe aux comptes – Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12.2023
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>4'266'839</b>	<b>231'837</b>	<b>50'830</b>	<b>4'447'846</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	508'359	101'972	-	610'331
291	Fonds classés dans le capital propre	-			-
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	457'452		50'830	406'622
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	3'301'028	129'865		3'430'893

**Mme Nicole Piccand** détaille cette annexe.

Le capital propre de la commune se monte au 31.12.2023 à CHF 4'447'846.-. Ce montant ne représente pas des liquidités disponibles mais les réserves de la commune. Ces réserves seront utilisées afin d'absorber d'éventuelles pertes des exercices comptables futurs. Le capital propre est composé d'engagements et avances sur financements spéciaux correspondant aux réserves obligatoires pour les chapitres approvisionnement en eau et traitement des eaux usées.

La réserve liée au retraitement (introduction de MCH2) représente toutes les réévaluations effectuées lors de la mise en place de MCH2. Cette réserve est amortie de manière linéaire sur 10 ans, créant un produit comptable chaque année.

L'excédent/découvert du bilan est composé des bénéfices reportés des années antérieures, de la réévaluation de l'immeuble (partie appartements) et des réserves non affectées constituées les années antérieures et qui ne sont plus acceptées comme telles sous MCH2

En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle poursuit avec la présentation des comptes des investissements.

### b) Comptes des investissements

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Ordre et sécurité public, défense						20'694.80
Culture, sport et loisirs	90'572.45		232'000.00	100'000.00	3'704.70	
Prévoyance sociale						5'000.00
Trafic et télécommunications	88'630.00		1'476'000.00		39'989.60	7'279.15
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	105'849.05	17'830.00	113'000.00	20'000.00	37'436.70	86'122.40
Finances et impôts	17'830.00	285'051.50			119'096.35	81'131.00
<b>Total</b>	<b>302'881.50</b>	<b>302'881.50</b>	<b>1'821'000.00</b>	<b>120'000.00</b>	<b>200'227.35</b>	<b>200'227.35</b>

**Excédent de charges**

**1'701'000.00**



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

**Mme Nicole Piccand** détaille les comptes d'investissement.

*Culture, sports et loisirs* : investissement pour l'aménagement de la passerelle Châtel-Crésuz sur le ruisseau de la Maladère terminée au printemps 2024. Le décompte final avec la commune de Crésuz sera établi dans le courant de l'année.

*Trafic et télécommunications* : investissement total de CHF 88'630.- qui correspond à la réfection de la route des Chevalets ainsi que des frais de fouille pour un montant de CHF 10'000.- pour la récupération des eaux de pluie. Ce montant n'était pas prévu au budget mais la commune a profité de faire ces travaux en même temps, afin d'éviter des dégâts d'eau sur les parcelles situées en-dessous.

*Protection de l'environnement et aménagement du territoire* :

CHF 11'847.- pour le relevé du cadastre souterrain cet investissement sera terminé en 2024 ;

CHF 94'000.- pour le changement de conduite eau potable chemin de la Planche ;

CHF 17'830.- taxe de raccordement.

En fin de présentation, **Mme Nicole Piccand** demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, elle rend la parole à **M. le Syndic**.

### c) Rapport de la Commission financière

**M. le Syndic** donne ensuite la parole à **M. Cédric Tercier**, Président pour la lecture du rapport.

#### Rapport de la commission financière - Comptes 2023

*Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs,*

*En vue de la séance du 9 avril 2024 avec le Conseil communal ainsi que Madame Nicole Piccand, caissière de notre commune, la CFin a reçu par mail et pour analyse en date du 28 mars 2024 les documents suivants :*

- *Les comptes de fonctionnement 2023*
- *Les comptes d'investissements 2023*
- *Le bilan 2023*
- *Les annexes aux comptes*

*Nous précisons que dans le cadre de l'examen des comptes communaux, la mission de la CFin se limite à s'assurer que les dépenses de fonctionnement et d'investissements annuelles soient bien conformes à celles prévues dans le budget et que les crédits additionnels ne nécessitent pas recours à une décision de l'assemblée communale.*

*A ce propos, la CFin a pu échanger et obtenir une réponse à toutes les questions posées concernant les écarts entre les comptes et le budget.*

*Les comptes de fonctionnement 2023 bouclent sur un bénéfice de CHF 129'865.22 pour un montant total de produits de CHF 1'953'536.08 et les comptes d'investissements 2023 totalisent un montant de CHF 302'881.50 pour 5 investissements.*

*La CFin a pu prendre connaissance du rapport de l'organe de révision, Fiduconsult Bulle SA, qui atteste que les comptes sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.*

*Nous remercions le Conseil communal in corpore et Madame Nicole Piccand pour leur excellent travail et la maîtrise du budget.*

*En conclusion et à l'instar de l'organe de révision, la CFin recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2023 tels que présentés.*

*Ainsi fait à Châtel-sur-Montsalvens, le 20 avril 2024*

*Cédric Tercier, président – Didier Rominger, vice-président - Joël Schuwey, membre -  
Françoise Albinati, membre – Sarah Delacombaz, membre*



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

**M. le Syndic** remercie **M. Cédric Tercier** pour la lecture de ce rapport ainsi que toute la Commission financière du travail fourni.

### d) Approbation des comptes de fonctionnement 2023

**M. le Syndic** demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes de fonctionnement 2023.

**Approbation des comptes de fonctionnement 2023 : oui à l'unanimité**

### d) Approbation des comptes des investissements 2023

**M. le Syndic** demande à l'assemblée communale de passer au vote par main levée des comptes des investissements 2023.

**Approbation des comptes des investissements 2023 : oui à l'unanimité**

**M. le Syndic** remercie l'assemblée pour ces approbations et de la confiance témoignée.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### 3. Crédit d'étude pour le réaménagement de la zone centre village

**M. le Syndic** présente cet investissement. Il se réfère au précédent investissement pour la place de jeux qui était prévue en zone agricole. Le changement d'affectation était une procédure très longue, le Conseil communal s'est penché sur une autre solution. En collaboration avec un bureau d'urbanisme, une étude a été faite pour réaménager la place du bâtiment communal située en zone centre village. Il est prévu de réaménager une épicerie et un tea-room dans le bâtiment avec le garage attenant transformé à nouveau en dépôt. Les places de parc à l'avant du bâtiment seraient transférées à l'arrière et les accès existant conservés. Cela ne représenterait pas un énorme investissement. Afin de pouvoir partir sur un nouveau projet, l'ancien étant annulé, il est nécessaire faire voter un nouvel investissement.

#### Questions-réponses :

**Mme Lorin de Reure** : Il est difficile de se faire une idée sans un plan.

**M. Cédric Bertschy** : Il n'y a pas de plan à ce stade de l'étude. Le projet consiste en réaménager le pourtour du bâtiment communal pour créer une place d'activités conviviale et accueillante. L'augmentation de la population dans la commune crée le besoin d'un centre de rencontre. Un cahier des charges a été transmis à différents bureaux pour recevoir leurs offres.

**M. Claude-André Rétornaz** : Est-ce qu'il y a un accès existant pour créer des places de parc à l'arrière du bâtiment ?

**M. le Syndic** : Ce projet a été étudié et il le permet.

**Mme Lorin de Reure** : Où se situerait ce tea-room ?

**M. le Syndic** : En lieu et place de l'appartement plain-pied. L'aménagement de ce tea-room permettrait aux mamans de surveiller leurs enfants à la place de jeux prévue en face.

**Mme Chantal Bussard** : La piste de pétanque est-elle toujours prévue ?

**M. le Syndic** : Le projet doit être développé pour le présenter en assemblée d'automne.

**M. Yves Bussard** : Est-il possible de construire une telle place de jeux au bâtiment communal ? La zone le permet-elle ?

**M. le Syndic** : Le bureau d'urbanisme a fait prendre conscience au Conseil communal du potentiel de construction autour du bâtiment communal situé en zone centre village.

**Mme Sarah Delacombaz** : La place de jeux actuelle située à l'arrière du bâtiment sera enlevée ?

**M. le Syndic** : Oui, elle sera démolie car très abîmée.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Syndic** demande le positionnement de la Commission financière face à cet investissement. **M. Cédric Tercier** confirme que les membres donnent leur préavis favorable à cet investissement selon le plan de financement présenté ci-après.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens



### PLAN FINANCEMENT Présenté à la Commission Financière

Compte 3420.5010.07

Objet : Crédit d'étude pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du centre village avec la création d'une place de jeux publique

Châtel-sur-Montsalvens, le 9 avril 2024

#### But de la dépense

Crédit d'étude pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du centre village avec la création d'une place de jeux publique

#### Plan de financement

Coût total estimé à CHF 18'000.00  
(Sans emprunt bancaire autofinancement)

Frais financiers du crédit d'investissement  
Amortissement 10 % (taux selon durée d'utilisation selon les directives MCH2)  
Soit amortissement linéaire sur 10 ans CHF 1'800.00



contact  
T +41 (0) 26 921 20 00  
comm.municipales@montsalvens.ch  
www.chatel-montsalvens.ch

Administration communale  
Au Village 2  
CH-1553 Châtel-sur-Montsalvens  
Basis

M. le Syndic remercie la Commission financière et demande à l'assemblée de passer au vote par main levée.

**Approbation du crédit d'étude pour le réaménagement de la zone centre village :  
oui à l'unanimité**

M. le Syndic remercie l'assemblée de cette approbation.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### 4. Divers

#### Passerelle St-Blaise

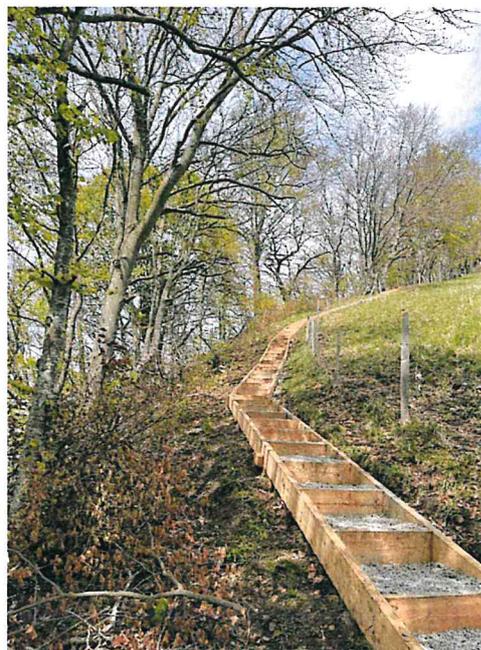


**M. le Syndic** informe que les travaux de la passerelle sont terminés. Les tavillons sont posés et la ferblanterie est terminée. Lors de l'inauguration de la passerelle un toit provisoire avait dû être posé car les bâches qui le recouvraient, avec l'humidité du lieu, entraînaient la formation de moisissures. Le tavillonneur a pris à sa charge la repose des échafaudages ce printemps afin de terminer le toit. Il y avait un doute quant à la préservation des tavillons et le ruisseau situé en dessous. Selon discussions avec des spécialistes du métier, les tavillons gardent une ligne d'humidité qui les préserve. La passerelle est terminée à entière satisfaction des deux communes.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Réfection du sentier Crête de Biffé



**Mme Agnès Chatelan** relève que la réfection du sentier confié à la PCi a commencé sous un peu de neige pour finir avec un temps plus clément le jeudi 25 avril, ayant permis les rotations par hélicoptère amenant le béton pour remplir les marches du sentier. Tout s'est déroulé dans une bonne ambiance sous la surveillance des travaux de notre employé communal. Par cette deuxième étape de travaux, le sentier est mieux sécurisé.

**M. le Syndic** rajoute que selon les nouvelles lois sur les chemins pédestres font que la responsabilité en reviendrait à la commune en cas d'accident. Ces travaux sont une sécurité pour la commune et assure une plus longue durée de vie du sentier.

**M. Guillaume Bovigny** demande ce qu'il en est de la sécurité des sentiers pédestres situés en partie sur des prés privés.

**M. le Syndic** précise qu'un propriétaire privé ne devrait pas être impliqué dans la sécurité des sentiers car il a déjà donné une autorisation de passage sur son pré. Il incombe à la commune de supporter la responsabilité de son tracé de sentiers pédestres. Par contre, il est demandé aux propriétaires privés d'avertir les forestiers en cas de chute d'arbres entravant les sentiers pédestres. L'entretien des sentiers pédestres étant à charge communale.



## Commune de Châtel-sur-Montsalvens

### Mise à ban – Places de parc pour le sentier du Tour du Lac

**M. le Syndic** informe qu'une mise à ban a été décidée par la Justice de Paix sur les places de parc en gravier situées derrière le restaurant, aménagées pour les randonneurs du Tour du Lac. La procédure suit son cours par la demande d'autorisation au SPC du panneau « mise à ban – amende de CHF 2'000.00 pour tous contrevenants – parcage limité à 15 heures par disque bleu ».

Il rappelle que ces places de parc ont été aménagées sur une propriété privée par convention avec M. et Mme Poidevin. Au fil du temps, les propriétaires alentours parquaient leur véhicule, raison pour laquelle la commune a entrepris ces démarches.

### Société des fêtes Châtel-Crésuz – Duel intercommunal Châtel-Crésuz

**Mme Agnès Chatelan** rappelle le Duel intercommunal qui aura lieu dimanche 5 mai dont le but est de promouvoir le mouvement durant tout le mois de mai. Au programme plusieurs activités de prévues selon informations données par tout-ménage et diffusées dans l'Echo et sur i-Gruyère. Téléchargez l'application et enregistrez vos minutes d'activités !

### Société des fêtes Châtel-Crésuz – Manifestation du 1<sup>er</sup> août 2024

**Mme Agnès Chatelan** informe que la fête nationale sera organisée cette année à Crésuz. Des informations suivront.

### Clôture de l'assemblée

**M. le Syndic** remercie **Madame Nicole Piccand** et **Madame Marlène Rime-Jordan** pour leur travail extraordinaire fourni dans leur fonction.

**M. le Syndic** remercie le nouvel employé communal **Monsieur Cyril Jobin** pour le sérieux apporté dans ses tâches. Il lance un appel aux propriétaires que **Monsieur Cyril Jobin** se tient à leur disposition pour l'entretien de leur propriété sur mandat privé (sans implication de la commune).

**M. le Syndic** remercie tous les membres du Conseil communal pour l'important travail déployé au fil des séances.

Finalement, **M. le Syndic** remercie chaleureusement l'assemblée communal en les invitant à partager une verrée et un moment convivial.

**Sous les applaudissements, l'assemblée communale se termine à 20h46**

Le Syndic  
Eric Barras

La Secrétaire  
Marlène Rime-Jordan